

La santé et la sécurité psychologiques sont des facteurs cruciaux du bien-être des travailleuses et travailleurs

La santé et la sécurité psychologiques font partie de la santé et de la sécurité au travail. Les blessures au travail — qu'elles soient physiques ou psychologiques — sont graves et doivent être traitées comme telles. Pourtant, le stress attribuable au travail, l'épuisement professionnel, le harcèlement, la violence et les dommages psychologiques sont trop souvent négligés. Or, ces blessures sont bien réelles et il est possible de les prévenir. Elles ne font pas « partie de la description de tâches ».

« Toute personne travaillant au Canada a droit à la sécurité au travail. Il est entendu que les employeurs sont tenus de contrôler les risques physiques, ergonomiques et chimiques, mais les risques psychosociaux doivent être traités avec le même sérieux que les autres », a déclaré le dirigeant syndical (first & last name), (title & organization). « Il faudrait prévenir les blessures psychologiques comme les blessures causées par l'utilisation de machines lourdes ou l'exposition à des produits chimiques. »

Le 28 avril, des travailleuses et travailleurs de tout le Canada se rassembleront afin de pleurer les morts et de lutter pour les vivants. Cette année, nous mettons l'accent sur les travailleuses et travailleurs qui subissent un épuisement professionnel, un stress chronique ou des crises de santé mentale en raison de leur travail et nous rendrons hommage à celles et ceux qui sont morts par suite de dommages psychologiques attribuables au travail. Il est possible de prévenir toute blessure au travail, que le dommage soit physique ou psychologique.

La réalité que vivent les travailleuses et travailleurs est dure. Près de la moitié des travailleuses et travailleurs canadiens disent que le travail est l'élément le plus stressant de leur vie quotidienne, et 70 % des travailleuses et travailleurs se préoccupent de la santé et de la sécurité psychologiques de leur lieu de travail. Pendant la seule année 2023, plus de 8 500 demandes d'indemnisation pour blessures mentales ont été approuvées par les commissions des accidents du travail, et les soins de santé, l'éducation, les services publics et les métiers comptent parmi les secteurs les plus durement frappés. Le nombre réel de travailleuses et travailleurs concernés est probablement beaucoup plus élevé. *De plus, nous devons reconnaître que les blessures physiques au travail peuvent déclencher des blessures psychologiques et qu'il faut guérir les blessures des deux genres.*

(If you have local statistics or stories you want to include in 2-3 lines, do that here)

La santé et la sécurité psychologiques sont déjà reconnues dans la législation fédérale et certaines législations provinciales sur la santé et la sécurité au travail, et le Canada a ratifié la Convention n° 190 de l'OIT sur la prévention de la violence et du harcèlement au travail. Mais la reconnaissance sur papier ne suffit pas. Les travailleuses et travailleurs ont besoin de protections exécutoires et d'une véritable prévention, et les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral doivent collaborer pour voir à ce que les travailleuses et travailleurs soient protégés dans l'ensemble du Canada.

Nous incitons les gouvernements de tous les ordres à traiter la santé psychologique avec le même sérieux que la santé physique dans les systèmes de santé et de sécurité au travail et d'indemnisation pour accident ou maladie du travail de toutes les compétences, à mettre en œuvre un système national de lutte contre les risques psychosociaux qui serait fondé sur la norme CSA Z1003, à exiger des évaluations proactives des risques et des plans de prévention et à assurer une forte mise en application de la loi grâce à des inspections.

« Il semble qu'une nouvelle crise se déclare chaque semaine, et les travailleuses et travailleurs portent déjà une lourde charge mentale. Le travail ne devrait pas accroître le stress que sentent les travailleuses et travailleurs. Aucune personne ne devrait être obligée de sacrifier sa santé mentale pour gagner sa vie, et les employeurs ont pour obligation de maintenir un lieu de travail sécuritaire, tant pour l'esprit que pour le corps », dit le chef syndical [\(last name only\)](#).

[\(If you have a campaign or action you want to link to, you can also do that here. For example, "Learn more at \(link\)" or "get involved \(link\)"](#))